

## 7 LE PROGRAMME ANTISOCIAL DE LA DROITE POUR 2017

### ABROGATION DU COMPTE PÉNIBILITÉ

#### CE QUE VEUT FAIRE LA DROITE

« Abroger le compte pénibilité. »

Projet des Républicains, juillet 2016

Dans son entreprise de dérégulation du droit du travail et de suppression des acquis sociaux, la droite veut abroger le compte personnel de prévention de la pénibilité, créé par la gauche. Ce droit permet au salarié ayant exercé des tâches pénibles de cumuler des points afin de partir plus tôt à la retraite, de se former ou de travailler à temps partiel sans perte de salaire. En outre, sachant que le compte pénibilité fait partie du Compte Personnel d'Activité (CPA), supprimer l'un revient à compromettre l'autre et donc toute l'architecture des nouveaux droits pour les travailleurs que la gauche au pouvoir a mise en place.

#### POUR VOUS CE SERAIT

##### ≠ ► L'ACCROISSEMENT DES INÉGALITÉS ENTRE LES SALARIÉS.

En France, 70% des ouvriers sont exposés à au moins un des facteurs de pénibilité, contre seulement 12% des cadres. Et plus d'un quart des ouvriers cumulent au moins trois facteurs de pénibilité dans leurs tâches professionnelles.

Chacun connaît les contraintes que représente le travail de nuit pour les 3,5 millions de personnes qui l'exercent dans notre pays, ou encore l'exposition régulière à des produits chimiques pour la santé.



3,5 MILLIONS  
DE PERSONNES

Avec la droite, tous les salariés, qu'ils occupent des métiers pénibles ou non, seraient traités de la même façon, sans protection spécifique puisque, pour elle, « le compte pénibilité ne fait que recréer à terme des nouveaux régimes spéciaux, à l'encontre des efforts faits pour relever le taux d'emploi des seniors et allonger la durée d'activité ».

##### ► L'ALLONGEMENT DE LA DURÉE D'ACTIVITÉ... POUR TOUS !

Avec des conditions de travail différentes, l'espérance de vie entre ceux qui occupent des emplois pénibles et les autres n'est pas la même. Selon l'Insee, l'espérance de vie d'une femme cadre de 35 ans est de 52 ans, contre 49 ans pour une ouvrière. Les hommes cadres de 35 ans peuvent espérer vivre encore 47 ans, contre 41 ans pour les ouvriers.

**Cette injustice sociale, la droite s'en accommode. Elle veut allonger la durée du temps de travail pour tous et revenir, dans la même logique, sur la retraite à 60 ans pour les carrières longues.**

Ainsi de nombreux salariés se retrouveraient dans l'obligation de continuer à travailler alors que leur emploi a sérieusement nui à leur santé.

##### ► UN MOUVEMENT DE RÉGRESSION SOCIALE

En supprimant le compte pénibilité, le parti « Les Républicains » reviendrait sur l'ensemble des mesures votées par la majorité de gauche, qui a instauré de nouveaux droits pour les salariés effectuant des métiers pénibles.

**Avec la droite, les salariés perdraient des droits. Ceux qui ont commencé à travailler tôt et dur ne pourraient alors plus, cumuler sur leur compte des points leur permettant de bénéficier :**

-  ► D'une formation professionnelle, pour se réorienter vers un travail moins pénible.
-  ► D'une réduction du temps de travail.
-  ► D'une anticipation de départ à la retraite.

## ILS L'ONT DÉJÀ FAIT



► En 1995, Alain Juppé Premier ministre avait tenté d'imposer en force un **Plan d'austérité, qui avait conduit à un mouvement social sans précédent.**



► Lors de l'adoption par le Parlement de la loi du 20 janvier 2014 instaurant notamment le compte pénibilité, les députés de la droite se sont violemment opposés à l'instauration de ce nouveau droit. Pire, 187 sénateurs de droite et du centre ont tenté de supprimer du compte pénibilité, considérant que cette avancée sociale serait « *anxiogène* » pour les entrepreneurs...



**187**   
**DÉPUTÉS**

DE LA DROITE SE SONT VIOLEMMENT OPPOSÉS  
À L'INSTAURATION DE CE NOUVEAU DROIT



## CE QUE NOUS AVONS FAIT



► **MISE EN ŒUVRE DU COMPTE PERSONNEL DE PRÉVENTION DE LA PÉNIBILITÉ,**

qui permet aux salariés soumis à des conditions de travail pénibles de bénéficier de formations facilitant la mobilité vers des postes moins exposés, d'une réduction du temps de travail, ou d'un départ en retraite anticipé.



► **DROIT À LA RETRAITE À 60 ANS POUR LES CARRIÈRES LONGUES**

pour les personnes cumulant au moins 5 trimestres avant 20 ans, et qui totalisent le nombre de trimestres cotisés requis.